



GSE Foundation

Siège social : 310 Allée de la Chartreuse
Parc d'activités de l'Aéroport
84000 Avignon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FIDENS EXPERTS & CONSEILS

155 RUE LAWRENCE DURREL 84000 AVIGNON

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE MONTPELLIER-NIMES

GSE Foundation

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

*Exercice clos
le 31 décembre 2025*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation GSE Foundation,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GSE Foundation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

GSE Foundation

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

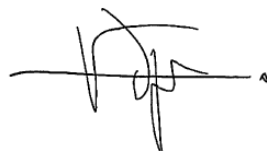
*Exercice clos
le 31 décembre 2025*

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

**FIDENS EXPERTS
& CONSEILS**



VÉRONIQUE OGÉE

BILAN

Du : 01/01/2025

Au : 31/12/2025

EUR

ACTIF			31/12/2025			31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Capital souscrit - non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs				
		Fonds commercial (1)				
		Autres				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
		Autres				
		Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations grevées de droits						
	Avances et acomptes					
	Total					
Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ						
Actif circulant	Stocks	Matières premières et autres approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés				
		Autres				
		Total				
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	78 061		78 061	127 313	
	Total	78 061		78 061	127 313	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)				
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		78 061		78 061	127 313
	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
	Primes de remboursement des emprunts					
		Ecarts de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF			78 061		78 061	127 313
(1)	Dont droit au bail					
(2)	Dont à moins d'un an (brut)					
(3)	Dont à moins d'un an (brut)					
ENGAGEMENTS RECUS						
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents				- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en natre restant à vendre						

BILAN

Du : 01/01/2025
Au : 31/12/2025

EUR

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Total		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise	77 269	126 197
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financiers		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total	77 269	126 197
	Total	77 269	126 197
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	Avances et acomptes reçus sir commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	792	792
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		323
	Produits constatés d'avance		
	Total	792	1 115
Ecarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		78 061	127 313
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTE DE RESULTAT

Périodes **01/01/2025** **31/12/2025** Durées mois 12
mois 12

EUR

		31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	58 928	26 915
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
	Autres produits		
	Total	58 928	26 915
Charges d'exploitation	Achats		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	26 220	17 115
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subvention accordées par l'association	32 708	9 800
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total	58 928	26 915
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	0	0
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Total		
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	Total	0	0
	2 - RÉSULTAT FINANCIER	0	0
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2)	0	0
3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	58 928	26 915
	TOTAL DES CHARGES	58 928	26 915
	EXCEDENT ou DEFICIT	0	0
Evaluation des contributions volontaires en nature	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	10 213	8 591
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	10 213	8 591

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce , du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Aucune incidence n'a été relevée au cours de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de 78 061 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 58 928 euros et un total charges de 58 928 euros, dégageant ainsi un résultat de 0 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et se termine le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de provisions pour dépréciation en cas de risque de non recouvrement.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Reconnaissance des produits

Les dons et versements reçus sont comptabilisés dès leur réception au passif du bilan au compte fonds associatifs sans droit de reprise. A la clôture de l'exercice, une quote-part de ces produits est comptabilisée au compte de résultat en fonction de la consommation et de l'avancement des projets du fonds de dotation.

Subvention accordées par l'association

Au cours de l'exercice le fonds de dotation a versé les subventions suivantes :

26 709 euros au centre hospitalier d'avignon

5 000 euros aux enfants d'asie

1000 euros à l'association française ASVHMAVI

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	126 197		10 000	58 928	77 269
Ecart de réévaluation					
Réserves					
report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	126 197	0	10 000	58 928	77 269
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	126 197	0	10 000	58 928	77 269

AUTRES INFORMATIONS

Evènements marquants

L'année 2025 a été marquée par des prises de contact en France comme à l'international pour des projets futurs et par une activité chantier limitée.

En France, les travaux du projet du patio des enfants de l'hôpital d'Avignon ont pu être réalisés. Le projet du musée Ampère suit son cours : après l'établissement du diagnostic des performances énergétiques et isolations, électricité, il a été possible de chiffrer des scénarios de travaux. Sur la base de ces scénarios, GSE foundation accompagne le Musée dans sa recherche de financement.

Pour ce qui est de l'international, le projet Enfant d'Asie / Ecole maternelle (initié en 2024) a débuté sur la fin de l'année avec le déplacement des premiers ingénieurs.

Missions

GSE Foundation définit les projets, se charge de trouver les financements et de concevoir, avec les personnes sur place, la mise en œuvre ainsi que la coordination des projets. GSE met au service de ces projets son expertise ainsi que son savoir-faire.

Sur l'exercice 2025 GSE Foundation a participé à 3 projets :

- projet Ecole maternelle et nurserie de Huay Thong (Laos) : Projet de réhabilitation et construction d'un nouveau bâtiment de classes. Budget : 28 855 euros,
- Hôpital d'Avignon. Il s'agit du réaménagement d'une cour pour l'accueil des enfants à l'hôpital d'Avignon. La phase étude a été initiée en 2024. Les travaux ont été réalisés. Budget : 26 708 euros,
- Projet Musée Ampère : Elaboration d'un diagnostic sur les installations d'électricité, les performances énergétiques d'isolation et de chauffage pour un budget de 4 239 euros.

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE PAR PROJET	Charges	Prestations en nature reçues	Dons en nature reçus
Projet hôpital Avignon	26 708		
Projet musée Ampère (Lyon)	1 771	2 469	
Projet école Victor Hugo (Népal)	1 000	766	
Projet école Shanti Kunja Academy (Népal)		766	
Projet écoles Laos/Enfants d'Asie	23 997	4 859	
Projet association Lazars		1 353	
Dépenses de fonctionnement	5 452		
TOTAL	58 928	10 213	0

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'approbation des comptes.